

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Chemin des
écoliers.
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

32

Monsieur le Maire indique que la Ville a commencé en 2015 à réfléchir puis à travailler sur un maillage de cheminements et de parcours inter quartiers, sur une opération intitulée initialement « Chemins des petits pas » ou « chemins de traverses », en attendant son nom définitif. Fin 2017, en pré-opérationnalité du projet, le nom de « Chemins des écoliers » lui a été attribué et adopté.

Pour rappel, les cheminements proposés et à venir sont positionnés aussi bien sur l'espace public communal ou métropolitain, que sur du domaine privé. Cette particularité nécessite un dialogue constant autour des propositions et l'adhésion des propriétaires, en contrepartie d'un travail partagé et collaboratif. En cas d'impossibilité de négociation, une adaptation au projet sera nécessaire.

Cette opération pluriannuelle, entre à présent en phase opérationnelle sur une période de trois ans. Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle doit faire l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour un montant de 60 000 euros annuel correspondant à la mise en œuvre opérationnelle des cheminements.

Pour 2018, sont prévus : le balisage des parcours et reproduction, le mobilier et passerelle, l'accompagnement du bureau d'études, des petits travaux de voirie/plantations, l'achat de matériaux divers, ainsi que les ateliers ASL.

Il est proposé l'autorisation de programme et de planification des crédits de paiement comme suit :

Opération n° 1801 « Chemin des écoliers »

Autorisation de programme	180 000,00
Crédits de paiement 2018	60 000,00
Crédits de paiement 2019	60 000,00
Crédits de paiement 2020	60 000,00

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 21 mars 2018;

Vu l'avis de commission Environnement et cadre de vie date du 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

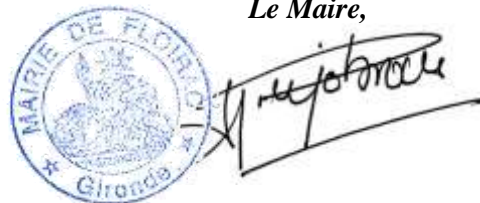
PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
Pour : 31
Contre :
Abstention :